

Agneaux

C o n t a c t



Journal d'information de la commune d'Agneaux Juin 2019 N° 74



w w w . a g n e a u x . f r



EDITORIAL

Habitants d'Agneaux, chers amis,

Voici revenus les beaux jours et, avec la parution de notre bulletin municipal, l'annonce des moments de réjouissance, des fêtes de famille, des temps de repos.

Avec mes collègues nous poursuivons toujours, avec le même enthousiasme, la mission que vous nous avez confiée et que nous entendons mener jusqu'à la fin du mandat, avec conviction et souci de l'intérêt général.

Cette mission n'est pas toujours facile, car les obstacles sont parfois importants, mais notre volonté d'apporter des solutions reste la plus forte.

Au cours de cette année, nous poursuivrons l'amélioration de notre voirie, la rénovation de notre éclairage public, source d'économie, l'entretien de nos zones vertes, ce qui n'est pas le plus simple en pleine saison.

Nous allons conclure prochainement le dossier de rénovation de la place Edmond Piedagnel, en lien avec les commerçants, ainsi que celui concernant la création d'un nouveau cimetière, mais nous reviendrons vers vous pour vous faire part de plus d'informations sur ce projet.

Enfin nous gardons un lien fort avec nos associations, qui apportent sur notre commune la qualité de vie et le bien vivre ensemble, éléments qui font la réputation de notre commune, et qui renforcent son attractivité.

A l'approche de notre fête Saint Jean, je vous souhaite à tous de bons moments de convivialité et d'échanges, autour de plusieurs temps forts préparés par notre comité des fêtes.

Bonnes vacances d'été et plein de succès aux jeunes concernés par les examens.

Bien cordialement.

V o t r e M a i r e
A l a i n S É V Ê Q U E

Sommaire

P 4 : Dates à retenir

P 5 : Brèves

P 6 et 7 : Budget 2019

**P 8 et 9 : Les projets des mercredis
École Marie Ravel**

P 10 : La CODA fête ses dix ans

P 11 : Concours de piano 2019

P 12 : Les jumelages

P 13 : Les Raccoons bikers

La médiathèque

P 14 : Les jardins familiaux

P 15 : TriAgglô, collecte des ordures ménagères

P 15 : Les métiers de la sécurité à l'Institut

P 16 : La parole aux élus

A g n e a u x c o n t a c t

Directeur de publication : Alain SÉVÊQUE

Secrétaire de rédaction : Michèle DEBONO

Comité de rédaction : André BULUCUA, Françoise COULOMBIER, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Annick LAMAZURE, Anne HÉDOUIN.

Crédit photos : Mairie d'Agneaux, P. Yves Lemeur, François Lemarchand, Saint-Lô Agglo, Institut Saint-Lô, x

Impression : Imprimerie Lebrun Caen.

Conception : Philippe Mauger Création 06 08 93 71 93.



Numéros d'urgence

Emplacement des défibrillateurs :

Mairie
Salle des fêtes
Salle omnisports
Pharmacies du Bocage et Pallix
Club House - Football Club

Numéros d'urgence :

Centre anti-poison de Rennes : 02 99 59 22 22
Commissariat : 02 33 72 68 00
Gendarmerie : 02 33 75 50 00
Police secours : 17
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Urgence Sécurité GAZ : 0 800 47 33 33



La CODA fête ses dix ans

DATES À RETENIR

Du 1 au 15 juin

Exposition de l'école municipale d'arts plastiques – Médiathèque

Du 14 au 16 juin

Fête Saint-Jean

Dimanche 16 juin

Commémoration du 75^e anniversaire du Débarquement
9 h 30 – Square du colonel Robinson

Mardi 18 juin

Forum PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)
dédié aux entreprises, associations et institutionnels
Toute la journée – Salle des fêtes

Dimanche 23 juin

Fête de la musique pour les enfants
15 h – Parc de la mairie

Mardi 2 juillet

Concert de la Coda
20 h 30 – Eglise d'Agneaux

Vendredi 5 juillet

Pique-nique en musique
19 h – Parc de la mairie

Samedi 7 septembre

Forum des associations
De 10 h à 17 h – Salle omnisports

Samedi 14 et dimanche 15 septembre

Journées du Patrimoine

Du 5 au 12 octobre

Exposition broderies - Histoire de Fils en Fleurs « La musique »

Dimanche 13 octobre

Le Vétathlon – Les Agnelets – 11 h

Samedi 19 octobre

Téléthon

Du 23 novembre au 7 décembre

Exposition encadrement – ACL « Les 30 ans »

Samedi 14 décembre

Spectacle de Noël – Salle des fêtes
Marché de Noël – Salle omnisports

FETE SAINT-JEAN COMITE DES FETES PROGRAMME

Vendredi 14 juin 2019

A 20 h

Concours de pétanque au complexe sportif d'Agneaux

Samedi 15 juin 2019 (toute la journée)

Route de Coutances, centre ville :

Foire à tout

11 h – 16 h 30 : Danses orientales « Les Belles d'Orient »

17 h : groupe de percussion « Batuk à plumes »

A partir de 19 h : Apéro concert,

groupe de musique « The teach et les invités »

participation de la fanfare « l'Etoile Sottevastaise »

restauration sur place

Grand feu d'artifice au parc de la mairie à 23 h 30

sur le thème 75^e anniversaire D-Day

et Bataille de Normandie

Entrée gratuite



TELETHON : Remise du chèque à l'AFM le mercredi 24 janvier, avec toutes les associations et la commission des jeunes



facebook.com/ville.agneaux

BRÈVES

MISE EN SÉCURITÉ DES HABITANTS DANS PLUSIEURS QUARTIERS DE LA COMMUNE

Quartier de la Doucetière

Mise en sens unique : rue de Normandie, rue des Ardennes, rue du Limousin avec « une zone 30 » dans tout le quartier.

Parc de la Palière

« zone 30 » : rue des Campagnes, rue des Pérrées, rue de Turgis, rue des Lavandières, rue des Colines, allée du Bois et allée des Prairies.

Chemin de la Doucetière

Suite à la demande des riverains : mise en sens unique, dans le sens montant sortie route de Coutances ; le maire a donné son accord pour cette modification.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur les rues est limitée à 30km/heure. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ECOLE MARIE RAVENEL

INSCRIPTION SCOLAIRE 2019/2020

Enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, se présenter à la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Se munir du livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant.

COMMENT TROUVER UNE ASSISTANTE MATERNELLE ?

Vous recherchez une liste d'assistantes maternelles et des informations pour l'accueil de votre enfant (ou futur enfant), vous pouvez vous adresser au :

Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) situé place de l'avenir à Agneaux.

Sur les permanences physiques et téléphoniques le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 00. Téléphone : 02 33 77 55 35.

Possibilité de prise de rendez-vous en dehors de ces créneaux horaires.

Par courriel à : repamapetitpas@saint-lo-agglo.fr

Le REPAM reste à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches administratives. (Le contrat de travail, le projet d'accueil, la déclaration Pajemploi (gestion du bulletin de salaire), les démarches à effectuer pour obtenir les aides de la CAF/MSA...).

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à consulter le site : www.saint-lo-agglo.fr

GRAND SUCCES POUR LA CHASSE AUX OEUFS

De nombreux enfants sont venus nous rendre visite au parc de la mairie et sont repartis avec les œufs et le sourire. Les parents étaient ravis de cette manifestation organisée par le comité des fêtes.

COMMUNICATION

Les associations, commerces, services et entreprises sont invités à faire connaître auprès des services de la mairie, toutes modifications ou changements (nouveau président, changement d'adresse, nouvelle dénomination, cessation d'activités, courriel...)

FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 septembre, de 10 h à 17 h, pour le traditionnel forum des associations, à la salle omnisports d'Agneaux. Les associations culturelles et sportives y seront largement présentes avec de nombreuses démonstrations au cours de la journée.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PLAN CANICULE 2019

Recensement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans le cadre du plan canicule, si vous êtes dans un environnement isolé et seul(e) ou si vous connaissez des personnes fragiles et isolées dans votre entourage, merci de signaler leur identité en mairie d'Agneaux dans les plus brefs délais.

Un registre est tenu afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence » par le préfet dans des situations d'événement exceptionnel menaçant la santé de ces personnes.

RAPPEL

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport se font uniquement sur rendez-vous à la mairie. Ne tardez pas à faire votre demande, les délais étant longs.

PARTEZ TRANQUILLE !

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de la police ou de la gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! Protégez votre domicile.

DITES LE AVEC DES FLEURS

Inscription au concours des balcons fleuris, organisé par la ville d'Agneaux. Ouvert à toute personne habitant Agneaux. Inscriptions à la

mairie jusqu'au 21 juin 2019.

Les critères sont les suivants :

Jardins : Fraîcheur-qualité / masse fleurie-couleur/composition-diversité / originalité-créativité

Balcons : Fraîcheur-qualité / masse fleurie-composition / originalité-créativité

Les prix seront attribués après le passage du jury qui s'effectuera peu de temps après la clôture des inscriptions.



LES MOUTONS D'AGNEAUX

Début mai, les Agnelais ont eu la surprise de voir trois moutons brouter tranquillement l'herbe du rond-point situé entre la place Edmond-Piedagnel et la place de Gouville. Installés par les employés des ateliers municipaux, ces ovins inoffensifs et peu bruyants accueillent les passants qu'ils soient piétons ou automobilistes au cœur de la cité. La petite bergerie installée sur le même lieu rappelle la ruralité de la commune au temps du Moyen-Âge. Comme le soulignait Serge Desoulle dans son ouvrage « Agneaux rive gauche, lignes droites » paru au début des années 2000, « étymologiquement le nom de la ville renvoie aux petits de la brebis, en raison de la présence, aux temps des plus anciens, d'élevages ovins fournisseurs d'un artisanat textile réputé dans la région. »

Samedi 9 mars, photo des U15 du Agneaux Football Club, en présence du président de Christophe Jouin, de Patrick Macé du comité directeur et de Saad Yagoub, l'entraîneur et de Alain Sévêque



BUDGET

GESTION FINANCIÈRE

Continuité dans l'action, conformité des résultats

Dans le cadre de la procédure budgétaire, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 7 mars 2019 pour prendre connaissance et débattre sur le rapport d'orientation budgétaire. Cette première étape permet, à partir des informations connues concernant notre environnement économique, les dispositions prévues par le nouveau projet de loi des finances publiques et à partir des résultats provisoires de notre commune pour l'exercice écoulé, de proposer un programme d'action assorti d'un pré-budget pour le nouvel exercice. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement d'un plan glissant à 3 ans (2019/2021) afin de donner de la visibilité sur le sens des choix proposés et assurer la continuité dans la mise en œuvre des engagements pris.

■ Ce rapport d'orientation budgétaire peut être consulté sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante www.agneaux.fr

■ La seconde étape concerne la présentation et le vote du compte administratif de l'exercice écoulé, l'approbation du compte de gestion du trésorier, puis la présentation et le vote du budget primitif et des subventions aux associations pour le nouvel exercice.

■ Pour ce faire, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2019, le compte administratif et le compte de gestion de 2018 ont été approuvés à l'unanimité, le budget primitif pour 2019 a été approuvé à la majorité, le groupe d'opposition étant en désaccord sur le projet de cession du presbytère, le produit de la vente étant inscrit en recette de la section d'investissement pour 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1) Section de fonctionnement

DEPENSES	Prévu	3 611 906 €	Réalisé	3 505 113 €
RECETTES	Prévu	4 013 161 €	Réalisé	4 173 304 €
RESULTAT	Prévu	401 255 €	Réalisé	668 191 €

Les dépenses de fonctionnement globalement inférieures au prévu de 106 793 € traduit le report sur 2019 des charges externes 2018 non facturées sur l'exercice par Saint-Lô-Agglomération (concerne des prestations de services pour le périscolaire et la deuxième tranche d'un fonds de concours destiné au financement de la construction de logements sociaux). Nous constatons par ailleurs une augmentation de certains postes de dépenses, notamment concernant l'entretien et la réparation des voiries, des réseaux et du matériel roulant ainsi que des coûts de maintenance contractualisés (contrôles techniques obligatoires, logiciels informatiques...).

Les recettes de fonctionnement, malgré une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat due au dispositif d'écrêtement applicable aux communes dites favorisées en raison de leur potentiel fiscal et financier, globalement les ressources de l'exercice, ont été supérieures au prévu de 160 143 €. Ceci n'est pas le fruit de nouvelles recettes inattendues mais tout simplement le résultat de prévisions budgétaires prudentes. Lors de la préparation du budget, un certain nombre de recettes de fonctionnement ne font l'objet que d'une estimation, d'où la nécessité de ne pas prendre le risque de les surestimer.

2) Section d'investissement

DEPENSES	Prévu	1 855 803 €	Réalisé	1 213 602 €
RECETTES	Prévu	1 855 803 €	Réalisé ⁽¹⁾	1 330 840 €
RESULTAT	Prévu	0	Réalisé	117 238 €

Les dépenses d'investissement constatées en 2018 ont permis de réaliser ou d'engager les projets de travaux retenus pour l'exercice. Concernant les recettes, elles sont inférieures au prévu du fait du report sur 2019 de la cession d'immeubles inscrite au budget pour 220 k€ et l'habituel non transfert du virement d'équilibre correspondant au résultat prévisionnel 2018 de la section de fonctionnement pour 401 k€.

BUDGET PRIMITIF 2019

1) Section de fonctionnement

■ La maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant d'optimiser l'autofinancement nécessaire aux investissements courants, pour 2019 les augmentations de charges inscrites au budget correspondent pour l'essentiel au report de facturation 2018 de Saint-Lô Agglomération ainsi qu'aux frais de personnel ponctuels consécutifs au remplacement de deux cadres partant à la retraite (doublons pendant la période transitoire).

■ Concernant les recettes de fonctionnement, malgré une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, il n'est pas prévu d'augmentation des taux communaux des impôts locaux, la recette à ce titre progressera de l'équivalent de la revalorisation des bases par l'Etat (de 2.2% pour 2019) et de l'élargissement des bases du fait du développement de l'habitat et des zones d'activité.

■ La taxe locale sur la publicité extérieure prévue par le législateur depuis 2008 est instaurée sur notre commune à partir de 2019 mais ne concerne que les grandes enseignes (publicité supérieure à 12 m²).

DE LA COMMUNE

2) Section d'investissement

■ Pour des raisons techniques, les travaux de rénovation de la place Edmond Piedagnel programmés en 2019 seront reportés en 2020. En conséquence, le budget primitif voté, prévoit outre les remboursements d'emprunts en capital, la réfection de plusieurs voiries, le renouvellement de matériels et équipements et l'acquisition d'un terrain pour un nouveau cimetière. Ceci reste dans la limite de notre capacité d'autofinancement permettant de ne pas faire appel à l'emprunt et ainsi de poursuivre le désendettement de notre commune engagé depuis 2013.

CONCLUSION

La gestion financière de notre commune, rigoureuse et maîtrisée depuis plusieurs années, aura permis au cours de la période 2014/2019 de réduire notre endettement de 45% (6 161 826 € le 01/01/2014 et 3 363 411 € le 01/01/2020) sachant que les deux tiers du solde concernent la maison médicale qui s'autofinance par les loyers perçus.

Notre désendettement a permis de réduire l'annuité des emprunts (capital et intérêts) de 261 k€ (entre 2014 et 2019) et ainsi de faire face à la baisse drastique de la dotation forfaitaire de l'Etat (non encore prévue en 2013) de 283 k€/an (2019 comparé à 2013) soit moins 55%. Ainsi la perte de recettes de fonctionnement cumulée sur la période 2014/2019 sera de l'ordre de 1,1 million d'euros pour notre seule commune.

Pour autant, considérant que l'augmentation des taux des impôts locaux correspondent à une augmentation de la pression fiscale dans la mesure où la revalorisation annuelle des bases par l'Etat couvre l'inflation, il faut souligner que depuis 2009, les taux communaux des impôts locaux (TH, FB, FNB) sont restés stables.

Malgré les contraintes financières imposées aux collectivités, grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et une optimisation de nos recettes notamment d'investissement (subventions) nous avons pu réaliser de nombreux travaux d'amélioration en matière de voiries, d'accessibilité des bâtiments publics, de renouvellement des matériels et équipements et de mises en conformité diverses. Bien entendu, cette maîtrise de nos finances communales n'a en rien affecté la qualité des services et des prestations proposées à la population, au contraire, elle vise à mieux utiliser l'argent public par une meilleure affectation budgétaire débouchant sur une optimisation de l'organisation des services. Cette philosophie a vocation à être poursuivie.

FONCTIONNEMENT BUDGET 2019

Recettes

Impôts et taxes	2 656 318 €	64,81 %
Dotations/subventions/participations	432 835 €	10,56 %
Produits d'exploitation	554 967 €	13,54 %
Produits divers	86 492 €	2,11 %
Excédents 2018 reportés	368 191 €	8,98 %
TOTAL	4 098 803 €	100 %

Dépenses

Frais de personnel	1 932 925 €	47,16 %
Contribution aux investissements	1 116 811 €	27,25 %
Charges à caractère générale	657 950 €	16,05 %
Charges financières	138 511 €	3,38 %
Indemnités aux élus	101 000 €	2,46 %
Contributions obligatoires	91 684 €	2,24 %
Subventions aux associations	53 000 €	1,29 %
Divers	6 922 €	0,17 %
TOTAL	4 098 803 €	100 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses du budget primitif de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 000 173 €. Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement des emprunts en capital pour 363 000 € ainsi que l'ensemble des projets inscrits pour 2019 et limités à notre capacité d'autofinancement sachant qu'il ne sera à nouveau pas fait appel à l'emprunt en 2019.



Compte-rendu de la bourse puériculture 2019



La commission jeunes a organisé le samedi 9 mars 2019 dans le gymnase d'Agneaux une bourse à la puériculture avec 56 exposants (110 emplacements).

De nombreux visiteurs étaient au rendez-vous surtout le matin. La nouveauté de cette année est la préparation de paniers pique-nique à réserver en amont pour les exposants : sandwich au choix : jambon ou poulet, un paquet de chips, une boisson, une part de gâteau et un café ou un thé. Grâce à cette action, les jeunes ont récolté 590,16 €, ce qui leur permettra par la suite de réaliser l'un de leurs projets.

Actions :

- Festival de la jeunesse à Saint-Lô qui s'est déroulé du mercredi 10 au vendredi 12 avril 2019.
- Forum des associations le samedi 7 septembre.
- Le téléthon le samedi 19 octobre.

Un grand merci aux jeunes pour leur investissement tout au long de l'année.

Lucie Hamel



Les projets des mercredis

Projet des 3/6 ans sur la différence

Le groupe des « maternelles » explore depuis le mois de janvier le thème de la différence et du handicap. À travers des livres, des ateliers sensoriels, des jeux, des mises en situation, les enfants découvrent, questionnent et se mettent à la place de personnes en situation de handicap.

Ils ont commencé leur sensibilisation par la découverte de livres : Les 5 malfoutus, La petite casserole d'Anatole, Un petit coin de rien du tout... ces ouvrages ont donné de très beaux temps d'échanges.

Ensuite, ils ont pu découvrir l'univers du handicap visuel à travers des jeux sensoriels (tactidominos, memory tactile, coussins sensoriels, boîtes à sons), l'écriture de leur prénom en braille, l'exploration de leurs sens à l'aide de parcours de motricité à l'aveugle, etc.

Un projet d'échanges et de rencontres autour de jeux sensoriels est prévu avec l'EHPAD du Haut Candol le 15 mai et le 12 juin. Dans le cadre de cet échange, les enfants testeront en amont un fauteuil roulant et un déambulateur adapté à leur âge afin de se familiariser avec ce matériel d'aide à l'handicap qui est très répandu dans les EHPAD.

Dans ce projet, les animateurs ont été soutenus par les PEP (Pupilles de l'Ensei-

gnement Public) de la Manche et la DDCS (Direction Départementale Cohésion Sociale) avec le prêt d'une malle pédagogique sur le thème du handicap, ainsi qu'une formation pour l'utilisation de la malle.

Projet des 6/8 ans

Après les vacances d'hiver, les enfants ont créé leur livret de jeux de voyage. Dans ce livret, ils ont intégré le jeu du «Morpion», du «Qui est-ce ?» ou encore un puzzle qu'ils ont pu confectionner eux-mêmes. Avec l'arrivée du soleil, les enfants profitent également des espaces extérieurs pour faire de grands jeux et du sport.

Projet des 8/11 ans

Les «petites canailles» explorent en ce moment, à travers des activités et des expériences loufoques et ludiques, un monde multicolore ! Interdiction de broyer du noir, avec nos réalisations hautes en couleurs, on voit la vie en rose !

Projet de l'Espace Jeunes

Pour terminer le projet «arbratou», les ados présents le mercredi vont fabriquer un panneau pour signaler l'arbre remarquable d'Agneaux. Ils vont

ÉCOLE

École Marie Ravenel

Activités et projets pédagogiques de l'année scolaire 2019



travailler sur différents matériaux à l'aide des machines et des nouvelles technologies du Fab Lab (imprimante laser, 3D...).

Informations utiles

Pré-inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire 2019/2020 : du 27 mai au 28 juin 2019.

Une matinée familiale et conviviale sera organisée par l'équipe sur la thématique des jeux d'équipe et des jeux de cohésion le samedi 14 septembre 2019.



En primaire.

38 élèves de CM2 sont partis en classe de neige à Valloire, du 23 au 30 janvier 2019, avec Mme Piedvache et Mme Goemaere, leurs enseignantes.

Au programme : ski tous les matins avec les moniteurs de l'école de ski internationale. Chacun a ramené la médaille correspondant à son niveau de ski.

Les après-midis, plusieurs activités étaient proposées : travail sur la ferme et fabrication du beurre. Ils ont également goûté du fromage et étudié les différentes races de vaches alpines.

Ils ont fait une randonnée en raquettes et ont observé quelques traces d'animaux. En parallèle, ils en ont profité pour travailler, en classe, la faune et la flore de montagne.

Les enfants ont réfléchi sur la formation de la neige et des avalanches et, ont ainsi pu aborder la sécurité et le sauvetage des victimes.

Bien sûr, ils ont profité des lieux pour jouer dehors : bataille de boules de neige, création d'igloos et de bonhommes de neige... Le soir, les animateurs du centre ont organisé des veillées dont la traditionnelle boum de fin de séjour.

Ils ont pu admirer le 36^e concours international de sculptures sur neige et ont assisté au feu d'artifice ainsi qu'à la descente aux flambeaux.

Les classes du cycle 2 (CP et CE1/CE2) travaillent actuellement sur un projet autour des visites de jardins pédagogiques. Une implantation de carrés potagers dans la cour de l'école élémentaire va concrétiser et donner un sens à ce projet.

En maternelle

Pour les 4 classes de maternelle, différentes activités et visites vont être proposées aux moyennes et grandes sections,

pour découvrir les différents milieux aquatiques (projet « eau, mare, rivière et mer »). Pour les toutes petites, petites et moyennes sections, un projet « autour de la vie des petites bêtes dans les marais » va être élaboré.

Une chorale de fin d'année aura lieu en juin et sera préparée par les différents cycles. A noter que la mairie d'Agneaux, comme tous les ans, accompagne financièrement tous ces projets.

Inscription des enfants de moins de 3 ans à l'école Marie Ravenel

La loi de refondation de l'école de 2013 et les nouveaux programmes de l'école maternelle de septembre 2015, mettent en avant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Afin de répondre au mieux à cet objectif, l'équipe pédagogique de l'école Marie Ravenel, en lien avec la municipalité d'Agneaux, a réfléchi à cet accueil.

En effet, la scolarisation précoce nécessite, pour l'école, de tenir compte des besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans, en les accueillant dans des conditions sécurisantes, d'aménager l'espace et le temps pour favoriser les explorations, la découverte et la connaissance des autres et de faciliter leurs essais de communication, en les aidant à construire les compétences langagières indispensables à un développement harmonieux.

Vous êtes parents d'un enfant né en 2017, vous pourriez être intéressés par son inscription à la rentrée prochaine.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie au 02 33 77 33 50, avec la copie des vaccinations et la copie du livret de famille.

Vous pouvez contacter également M. Jean-Marc Hamelin, directeur de l'école Marie Ravenel au 02 33 05 21 64



ÉCOLE DE MUSIQUE

La CODA fête ses 10 ans !



Alors que l'école municipale de musique d'Agneaux approche la trentaine, la CODA, l'orchestre de l'école municipale de musique d'Agneaux, créé en 2009 célèbre cette année son dixième anniversaire.

Voilà dix ans qu'élèves volontaires et professeurs se rassemblent tous les vendredis soir pour répéter. L'orchestre de l'école de musique a d'abord réuni une vingtaine de musiciens, de tous niveaux et de tous âges, donnant ainsi à chacun accès à une pratique collective de qualité et en toute convivialité.

L'aventure musicale et humaine était lancée. Le premier concert de la CODA fut donné à l'Institut d'Agneaux et parrainé par l'Ensemble Classique Briovère.

Une envie de jouer ensemble : la CODA, un orchestre municipal

Dès sa création, la municipalité d'Agneaux a soutenu ce projet qui développe la pratique instrumentale et contribue au savoir-faire du musicien. Elle a aussi encouragé les chefs ; chefs au pluriel car à la CODA, on s'appuie sur tous les talents. Bruno Larsonneur et Dominique Martin dirigeant les cinquante musiciens qui jouent désormais régulièrement dans l'orchestre, avec la respectueuse autorité de l'expérience et l'humour qui les caractérisent. L'essentiel étant de prendre

plaisir et de donner envie ! Plusieurs générations d'élèves, enfants, jeunes et adultes, allant de 10 à 80 ans,



se retrouvent dans l'orchestre. Cet éventail d'âges très large est créateur d'un lien intergénérationnel très fort, d'une dynamique collective, créatrice d'un "jouer ensemble" et reflet d'une volonté d'ouverture culturelle pour tous.

Des valeurs partagées : un orchestre à l'unisson avec l'EMMA, son école

Issue d'une école développant un savoir-être, basé sur des valeurs de travail et de respect mutuel, la CODA est un orchestre reconnu et apprécié pour ses qualités humaines de respect, d'entraide, de solidarité et de convivialité. La CODA fédère

de nombreux élèves et amateurs. Une diversité d'âges et de niveaux de pratique instrumentale est admise. L'ambiance est familiale, bienveillante et motivante, à l'image du lien social très riche qui existait dans les anciennes harmonies.

Parfois même, on a vu des parents se lancer dans la pratique d'un instrument et rejoindre leur enfant pour vivre et partager le plaisir de jouer à la CODA. Certains anciens élèves, jeunes adultes ou étudiants rejouent volontiers dans l'orchestre selon leurs disponibilités. Agneaux résonne et rayonne avec la CODA.

L'école de musique participe à tous les temps forts de la vie agnelaise. Animations culturelles, associatives, cérémonies de commémoration en font une école ouverte aux liens privilégiés avec tous les acteurs de la commune (la médiathèque, les écoles, le foyer-logement « les Rouges-Gorges » et les associations telles que le comité des fêtes, le comité de jumelage Agneaux Bruck, les Saltimbrés, le Téléthon, les Raccoons Bikers...).

Chaque année, les agnelais et leurs voisins retiennent le 1^{er} mardi de juillet pour profiter du concert de fin d'année de la CODA, célébrer l'été et

le début des vacances !

Les échanges sont nombreux comme autant d'opportunités de "jouer ensemble". Le rayonnement de la CODA et celui de l'école de musique d'Agneaux sont assurés bien au-delà de la commune. Des liens d'amitié sont privilégiés avec les harmonies de Notre-Dame de Cenilly-Hambye et du Molay-Littry. La CODA en tournée internationale en Autriche en février dernier, verra le retour des musiciens de Bruck au mois de juin prochain.

La CODA a des amis :

Des musiciens et leurs amis se sont réunis en une association, les Amis de la CODA connus aussi sous le nom "les Codamis" avec leur fidèle Président, Daniel Picot. Ils facilitent l'organisation des concerts, dans un esprit d'entraide propre à toute harmonie. Ils veillent aussi à entretenir la convivialité lors des temps forts de la vie de l'orchestre (répétitions, anniversaires, nouveaux venus) et sont à la manœuvre des grands concerts d'automne.

La CODA a même deux petits frères :

Le joyeux Bavar'Agneaux et Les Cuivrés de la Coda, deux ensembles issus de l'orchestre.

On peut s'en réjouir :

La Coda a grandi harmonieusement !



Nous vous invitons à fêter les 10 ans de la CODA, à l'occasion du concert d'été, le mardi 2 juillet prochain, à 20h30, en l'église d'Agneaux.

Pour rejoindre la CODA ou prendre des cours à l'école de musique municipale d'Agneaux, n'hésitez pas à contacter :

Bruno Larsonneur

Chargé de direction

Ecole de musique municipale d'Agneaux

Place de l'Avenir

50 180 Agneaux

tél : 02 33 57 28 79

ecoledemusique@agneaux.fr

Concours de piano

24 mars 2019

La quatrième édition du concours de piano s'est déroulée le dimanche 24 mars 2019 à la médiathèque d'Agneaux. Ce concours permet à des pianistes de tous âges de se produire devant un public et un jury. Les candidats présentent un programme en piano solo ou en quatre mains, ou un programme avec un autre instrument en musique de chambre.



Cette journée permet des rencontres et des échanges entre pianistes et musiciens, avec un travail en amont préparé par des professeurs de la Manche et des départements limitrophes. Le jury est composé de quatre pianistes et professeurs de piano.

La présidente du jury est Véronique Lepigeon, pianiste et professeure de piano diplômée d'état à l'école de musique d'Agneaux depuis 1990.

Pour cette quatrième édition, une cinquantaine de candidats s'est présentée venant des écoles de musique de la Manche et du Calvados (Agneaux, Avranches, Canisy, Cherbourg et alentours, Coutances, Marigny, Saint-Lô, Torigny-les Villes, Bayeux, Le Molay-Littry).

Pour cette édition, douze pianistes d'Agneaux se sont présentés :

Niveau initial :

Paul Kuszto a obtenu un premier prix.

Niveau cycle 1- 1^{ère} année :

Martine Dupont a obtenu un premier prix.

Chloé Lachater a obtenu un premier prix.

Chloé Lachater et Elodie Lachater ont obtenu un premier prix en musique de chambre.

Romane Le Brun a obtenu un premier prix avec les félicitations du jury.

Niveau cycle 1- 2^e année :

Elise Fiquet-Vallée a obtenu un premier prix avec les félicitations du jury.

Elise Fiquet-Vallée et Fantine Ledunois ont obtenu un premier prix avec les félicitations du jury en musique de chambre.

Olympe Zenone a obtenu un premier prix avec les félicitations du jury.

Niveau cycle 1- 3^e année :

Louise Bossard a obtenu un deuxième prix.

Louna El Baroudi a obtenu un deuxième prix.

Marlène Etienne a obtenu un premier prix.

Niveau cycle 2- 2^e année :

Kim Pasquet a obtenu un deuxième prix.

Niveau cycle 3-1^{ère} année :

Patrick Blanchaud a obtenu un troisième prix.

Agathe Lesniak a obtenu un premier prix avec les félicitations du jury.

Courriel : concourspianoagneaux@gmail.com

JUMELAGES



AGNEAUX-BRUCK Direction l'Autriche

Les membres du comité de jumelage Agneaux-Bruck sont partis du samedi 9 au dimanche 17 février pour l'Autriche.

Soixante-trois personnes dont vingt cinq musiciens de la CODA, l'école municipale de musique d'Agneaux, faisaient partie du voyage.

Après une nuit en bus et 1400 kms au compteur, les Agnelais sont arrivés le dimanche 10 février, vers 9 heures, dans

une pension de famille à Fusch, commune voisine de Bruck.

Certains ont pratiqué le ski alpin, le ski de fond et la luge ; pour les autres : des balades sous la neige, visite de villes avec notamment Salzbourg et la célèbre station de ski de Kitzbuehel, le tout bien orchestré par nos amis Autrichiens.

Les musiciens de la CODA, sous la houlette de Bruno Larsonneur et Dominique

Martin, ont donné, comme à l'habitude, deux concerts d'excellente qualité et ont su conquérir le public autrichien.

Tous les membres de ce comité sont revenus ravis de ce séjour où l'accueil de nos amis Autrichiens est toujours aussi chaleureux et convivial.

Une délégation de Bruck sera présente à Agneaux mi-juin 2019 pour fêter le 25^e anniversaire du jumelage.

La Roumanie Vers un nouveau jumelage ?

Du 11 au 16 août 2019, une délégation d'Agneaux composée de représentants de la mairie et du comité de jumelage Agneaux Rapolt, se rendra à Fratautii Noi, commune située au nord-est de la Roumanie, en Bucovine.

Le but de la visite est de découvrir la commune et son environnement, de continuer le travail entrepris à Agneaux au mois de novembre 2018 avec 5 représentants de Fratautii Noi afin de recenser les différentes actions susceptibles d'être entreprises dans le cadre

d'un futur jumelage qui pourrait voir le jour au cours de l'année 2020.

Si vous souhaitez participer à la vie du comité de jumelage et à ses différentes ac-

tivités, n'hésitez pas à nous contacter au 06 88 14 93 00 ou vous renseigner auprès de la mairie.



Le groupe folklorique de Fratautii Noi

ASSOCIATION



Les Raccoons Bikers

Les Raccoons Bikers, association agnelaise de motards au grand cœur, ont fait une action en direction des résidents du foyer-logement Les Rouges Gorges, dans le cadre de la fête des grands-mères.

Le samedi 2 mars, une trentaine de motards sont arrivés aux Rouges Gorges pour assister à un concert des « Cuivrés de la CODA », quintet de cuivres, en présence des résidents. Ce concert fut suivi d'un goûter et les motards ont offert une rose à chaque résidente. Deux résidents (89 ans et 87 ans) sont allés faire un tour à l'arrière d'un side-car et dans un trike. Ravis, les deux octogénaires n'oublieront pas cette journée de sitôt.

Les Raccoons Bikers renouvelleront cette journée de la fête des grands-mères tous les ans.



CULTURE

La médiathèque Un lieu convivial ouvert à tous

En 2020, la médiathèque célébrera ses 15 années d'ouverture. 15 ans déjà que l'aventure a commencé.

Si elle reste une bibliothèque avec ses services traditionnels : prêt de livres, de disques et de films, ces 15 années auront permis à l'établissement de développer quantité d'animations et de nouveaux services : vous pouvez y trouver de l'aide en informatique, des ordinateurs avec accès internet, y recharger vos cartes cité+ pour les TUSA, y louer un vélo électrique, y retirer des cartes Kiosk, être assisté dans vos démarches en ligne et dans la recherche d'un emploi.

Avec ces nouveaux services, le métier de bibliothécaire et la médiathèque d'Agneaux ont beaucoup changé. Centre culturel, centre social ? La question ne se pose plus, Agneaux a toujours à cœur de développer avec sa médiathèque un lieu d'accueil et de convivialité utile aux habitants et apprécié des étudiants qui, nombreux, s'y retrouvent pour réviser avant leur examens.

C'est maintenant d'un véritable service chargé de l'animation et de l'action culturelle dont dispose la ville d'Agneaux.

L'équipe de la médiathèque est toujours à votre écoute et à votre service.



facebook.com/ville.agneaux

JARDINS FAMILIAUX

Il reste des parcelles



Situés à proximité des ateliers municipaux, les jardins familiaux ont accueilli leurs premiers adhérents en mai 2010 sur un terrain d'une superficie de 5000 m². Aujourd'hui l'association regroupe 37 membres qui occupent une quarantaine de parcelles de 40 à 100 m². « Nous pouvons encore recevoir quelques personnes, il reste des parcelles libres », souligne le président Laurent Desmeulles. Chaque jardinier dispose d'un cabanon où il peut entreposer son matériel. L'eau de pluie destinée à l'arrosage est récupérée dans plusieurs citernes communes.

Les légumes sont cultivés pour le propre usage de chacun (la convention interdit toute revente à but lucratif) mais on trouve aussi quelques parcelles de fleurs.

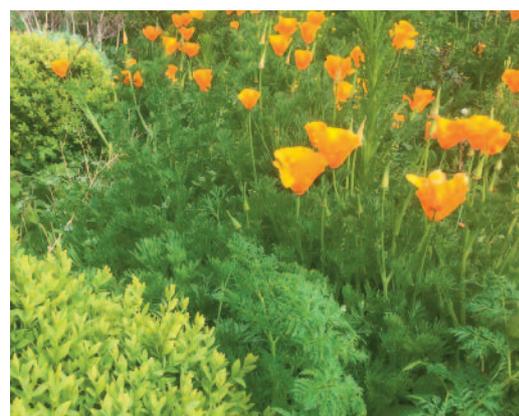
« Les dames aiment bien car cela leur permet de faire des bouquets, poursuit le président. Les jardins familiaux, c'est un esprit de convivialité et d'entraide. Une fois par an, nous

organisons une journée de partage plants et semences avec des graines non industrielles : pas les graines f1 qui ne donnent qu'une production annuelle et qui ne permettent pas aux légumes de vivre leur cycle complet. Ainsi on ne cueille pas tous les légumes à maturité, on les laisse monter en fleurs. Leurs graines se dispersent dans la terre, ce qui assurera de nouvelles productions année après année ».

Les jardins familiaux participent au forum des associations (avec un panier garni offert après tirage au sort) et organisent deux manifestations annuelles pour leurs adhérents et leurs familles : un méchoui en juin et une dégustation de galettes des rois en janvier lors de l'assemblée générale.

La cotisation annuelle est fixée à 5 € et à 0,30 € le m². Une caution de 15 € est demandée la première année pour le cabanon et la clé du portail.

Contact :
Laurent Desmeulles au 06 37 84 41 71





Collecte des ordures ménagères

Saint-Lô Agglo exerce la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers. La collecte est aujourd'hui organisée en quatorze modalités différentes sur l'ensemble du territoire rendant le service peu lisible aux habitants.

Saint-Lô Agglo, accompagné d'un cabinet, a donc mené une réflexion sur l'harmonisation du schéma de collecte et sur son mode de financement.

Les objectifs de cette réflexion sont :

- Le respect de l'environnement et de la réglementation, en prévision de la prochaine extension des consignes de tri, au 1^{er} janvier 2023
- L'équité entre les usagers
- La maîtrise des coûts de collecte et de traitement

Le 1^{er} avril dernier, les élus de Saint-Lô Agglo se sont prononcés favorablement à la mise en place d'un nouveau schéma de collecte décrit ci-après et d'un passage en redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Concernant le nouveau schéma de collecte, les évolutions suivantes ont été décidées :

- Généralisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels avec :
 - Uniformisation des fréquences de collecte
 - Collecte hebdomadaire sur les zones agglomérées de + de 2000 habitants (Saint-Lô, Agneaux, Torigni-sur-Vire, Marigny)
 - Collecte une semaine sur deux sur le reste du territoire,
 - Fréquences supplémentaires possibles pour les professionnels moyennant le paiement d'une redevance complémentaire.
- Généralisation de la collecte des embal-

lages en porte-à-porte en sacs jaunes une semaine sur deux pour l'ensemble du territoire.

■ Généralisation de la collecte des papiers en apport volontaire uniquement.

Concernant le mode de financement du service, il a été décidé de passer en redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) après harmonisation complète du schéma de collecte.

Le principe retenu est d'identifier et de facturer la production de déchets de chacun. Une facturation en fonction de l'utilisation du service par comptabilisation du nombre de levées de bacs ou d'apports en colonnes enterrées d'ordures ménagères résiduelles sera donc mise en place.

Des services optionnels seront proposés dans certaines conditions et soumis à facturation spécifique tels que la collecte des déchets verts en porte à porte pour les trois communes pourvues de ce service (Agneaux, Condé-sur-Vire, Saint-Lô), les collectes supplémentaires spécifiques d'ordures ménagères proposées aux professionnels. L'objectif aujourd'hui est d'affiner ces nouvelles orientations pour une mise en application en 2022.



Baccalauréat Métiers de la sécurité

Le baccalauréat professionnel "Métiers de la sécurité" forme aux différents métiers de la sécurité. Les connaissances acquises au cours de cette formation permettent :

- de contribuer à la sûreté, à la sécurité des personnes, dans les espaces publics et privés
- de lutter contre les incendies
- d'assurer des missions de secours et d'assistance aux victimes
- de rappeler et faire respecter les réglementations (prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement).

Ce baccalauréat professionnel prépare aux concours de recrutement de gardien de la paix, de la police nationale, de la gendarmerie, de la sécurité civile et de sapeur pompier professionnel. Il permet aussi d'accéder à des emplois dans la police municipale et dans des sociétés de sécurité privée.

Modalités de recrutement

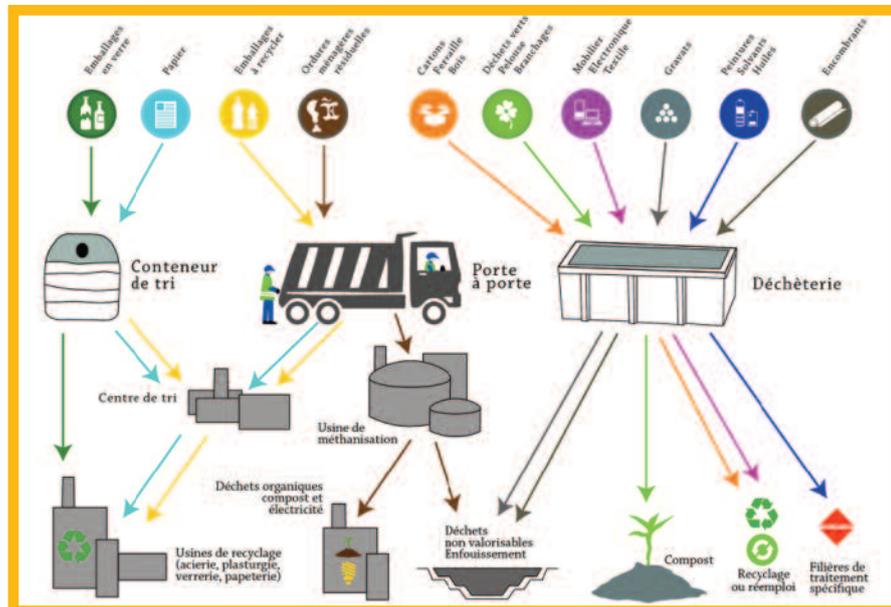
Après la 3^e générale ou professionnelle, après la 2nde générale et technologique. Dossier de candidature à compléter puis entretien de motivation. Casier judiciaire vierge.

Qualités requises

- Une forte éthique personnelle
- Le sens du dévouement et du service au public
- la capacité de s'intégrer et de travailler en équipe
- la capacité d'écoute et de dialogue
- le sens de la discipline et du respect des consignes
- le sens des responsabilités vis-à-vis des autres membres du groupe
- l'aptitude à observer le devoir de réserve et la confidentialité des informations et renseignements recueillis
- le respect de la hiérarchie et la nécessité de rendre compte.

Inscriptions :

Institut Saint-Lô - Rue de l'Oratoire, 50180 Agneaux
Tél : 02 33 77 17 17 – www.institut-saint-lo.fr



Ensemble pour Agneaux

Et si on parlait regroupement Agneaux / Saint-Lô

Dans cette dernière ligne de la mandature, deux sujets importants pour la commune et ses habitants méritent un petit arrêt sur image.

Le budget

Lors du dernier conseil municipal, la majorité municipale nous a présenté le dernier budget de la mandature. Comme l'an passé nous nous y sommes opposés. La vente du presbytère, qui aurait dû être conclue en 2018, ne l'ayant pas été, et malgré la découverte de nombreuses servitudes sur le terrain attenant au bâtiment, la commune a persisté dans sa volonté de se séparer de l'édifice. Nous avons montré notre désaccord en refusant de voter le document budgétaire.

Nous avons également jugé que les crédits programmés pour l'entretien de la voirie étaient insuffisants pour réaliser les travaux courants qui permettraient aux agnelais et agnelaises de circuler sur des chaussées sans nids de poules, ornières et autres dégradations.

Les déchets verts

Dans sa réunion du 1er avril le conseil communautaire a adopté à une large majorité (en particulier les communes rurales) un nouveau mode de financement de l'enlèvement des ordures ménagères (la redevance incitative) ainsi que l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers y compris les déchets verts. Si le passage de la taxe à la redevance incitative ne nous pose pas problème, chacun payant en fonction de l'utilisation du service, la collecte des déchets verts ne nous satisfait pas.

Dans l'objectif d'harmoniser la collecte sur l'ensemble

du territoire communautaire, le schéma adopté supprime le ramassage de porte en porte actuel. Les agnelais et agnelaises devront donc emmener les déchets de pelouse et les branchages à la déchèterie à compter de 2021. Néanmoins, quand certains foyers ne seront pas en mesure de véhiculer les déchets ils pourront faire appel au service de collecte moyennant le paiement du service.

Trois communes sont affectées par ce nouveau mode de collecte : Condé sur Vire et Saint-Lô. C'est selon nous une régression par rapport au système actuel, jugé « haut de gamme » par la communauté d'agglomération.

Ce changement d'habitude va générer une dizaine de déplacements supplémentaires entre le domicile des citoyens et la déchèterie augmentant aussi le coût du transport dans le budget familial. En cette période instable où le coût du carburant a été le déclencheur de la crise des gilets jaunes, cela ne nous paraît pas aller dans le bon sens. Prendre une telle décision conduit à augmenter, par les nombreux voyages induits, la pollution en particules fines et va à l'inverse du souhait de la communauté d'agglomération de devenir un modèle de la transition écologique.

En espérant que les pelouses ne croissent pas trop vite cet été, ce qui sera le signe d'une période ensoleillée, nous vous souhaitons un bel et bon été rempli de moments conviviaux et de rencontres familiales et amicales.

Les élus du groupe « Ensemble pour Agneaux »

Daniel DEPINCÉ, Noëlle LECLERC-BUICHON, François HÉRY, Catherine CAUDIN, Eric LEBRUMAN, Françoise COULOMBIER.

Avec vous pour Agneaux

PÉRENNISER le devoir de mémoire... pour surtout ne pas oublier...

Notre groupe majoritaire aborde cette dernière année de la mandature avec confiance et sérénité. Bien sûr nous ne sommes pas encore à l'heure du bilan, mais à ce jour, le sentiment du devoir accompli par rapport aux engagements pris se précise.

Pourtant nos réalisations ont été ralenties du fait de notre contribution forte (et inattendue à ce niveau) au redressement des finances publiques imposées par les Lois de finances successives depuis 2014. Pour pallier à un tel désengagement de l'état vis-à-vis du soutien aux collectivités locales, celui-ci a prévu un dispositif financier visant à inciter les communes et communautés de communes à se regrouper. Ainsi en se regroupant les concours financiers de l'État sont stabilisés voire augmentés.

Si cette orientation devient inévitable pour les petites communes en manque de moyens, on s'aperçoit avec un certain recul, que la seule motivation financière pour justifier de la création d'une commune nouvelle est insuffisante si elle n'est pas assortie d'un projet commun ; celui-ci prenant en compte la cohérence géographique et la complémentarité des forces et des insuffisances. L'objectif ne doit jamais se traduire par une dégradation des services à la population, ni compromettre les relations de proximité avec les élus.

Notre conseil municipal a conduit une réflexion sur cette question et les élus vous ont fait part de leurs positions lors d'une précédente édition de ce bulletin de liaison.

Concernant notre intercommunalité, la fusion de sept

communautés de communes depuis 2014 permet d'appréhender l'aménagement du territoire sur une aire géographique plus large et une population de près de 80 000 habitants. Si les objectifs en termes de développement économique et d'accès aux différents services sont clairement affichés, la mise en place d'un nouveau schéma d'organisation prend du temps et ne permet pas encore de mesurer la pleine efficacité d'une telle structure. Pourtant, l'intercommunalité n'est autre que le prolongement des communes membres pour exercer ensemble un certain nombre de compétences majeures. Pour que cela fonctionne et que le tandem communes/communauté d'agglomération atteigne son efficacité attendue, les élus doivent savoir concilier l'intérêt particulier de leur commune et l'intérêt général de l'ensemble communautaire ; les deux structures étroitement liées sont complémentaires mais chacune doit pouvoir disposer des ressources nécessaires à ses missions sans alourdir la fiscalité locale. C'est la condition de leur réussite commune et l'un des grands enjeux du prochain mandat.

Très bel été à chacune et chacun d'entre vous.

Le groupe majoritaire :

Alain SÉVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Elisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIÈRE, Philippe YVON.

La recette de Michèle

COCKTAIL DE CREVETTES

- 120 g de crevettes pour 2 personnes
- 1 bol de mayonnaise + 1 à 2 cuillères de ketchup + 2 à 3 cuillères de whisky + 1 à 2 cuillères de crème fraîche
- 2 ou 2 pommes golden coupées en dés
- Céleri en branches coupé en dés (à peu près la même quantité que les pommes)
- Salade coupée en chiffonnade dans des ramequins individuels.

Mélanger dans un saladier la sauce avec les crevettes, les pommes et le céleri et procéder au partage dans les ramequins.

Décor : 3 crevettes par ramequin et persil au milieu.